



N° de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Maskinongé
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts**

Une séance extraordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu le 19 juillet 2021 à 19h00.

À laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Robert
- Madame Lorraine L. Lambert
- Monsieur Pierre Picotte
- Monsieur Jean-Pierre Frappier
- Monsieur Alexis Charbonneau
- Madame Mélanie Lacoursière

Madame Maryse Allard, secrétaire-trésorière était présente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire.

Sujet à l'ordre du jour :

- Adoption du second projet de règlement :
 - Règlement-plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
 - Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
 - Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts

Rés. 167-07-2021

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT-PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

ATTENDU QU'avis de motion du règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a été donné lors de la séance du 7 juin 2021 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a été soumis à la consultation publique en vertu des articles 124 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'un tableau comparatif des modifications apportées au premier projet a été remis à chaque membre du conseil au plus tard deux jours avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyé par monsieur Yves Robert
Et unanimement résolu :

- que le conseil adopte le second projet règlement plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.



N° de résolution
ou annotation

Rés. 168-07-2021

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

ATTENDU QU'avis de motion du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a été donné lors de la séance du 7 juin 2021 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement de zonage de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a été soumis à la consultation publique en vertu des articles 124 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'un tableau comparatif des modifications apportées au premier projet a été remis à chaque membre du conseil au plus tard deux jours avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- que le conseil adopte le second projet règlement de zonage de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Rés. 169-07-2021

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

ATTENDU QU'avis de motion du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a été donné lors de la séance du 7 juin 2021 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a été soumis à la consultation publique en vertu des articles 124 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'un tableau comparatif des modifications apportées au premier projet a été remis à chaque membre du conseil au plus tard deux jours avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Yves Robert

Appuyé par monsieur Pierre Picotte

Et unanimement résolu :

- que le conseil adopte le second projet règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Rés. 170-07-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

Maire

Secrétaire-Trésorière

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

